



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DOMAINE D'APPLICATION ET PARTENAIRES CONTRACTUELS

1.1. Pour les relations commerciales entre K2 LUXURY SA, Place du Molard 5, 1204 Genève, Suisse, (ci-après dénommé « vendeur ») et le client (ci-après dénommé « client ») pour les affaires via le site en ligne Suisse (<https://www.k2luxury.ch>) (ci-après dénommée « site en ligne ») et/ou via la boutique physique situé à Place du Molard 5, 1204 Genève, Suisse s'appliquent les Conditions générales de vente suivantes dans leur version en vigueur au moment de la commande (ci-après dénommées « CGV »).

1.2. Grâce à des liens dans le site en ligne, le client peut appeler, consulter ou enregistrer sur son ordinateur les CGV lors de la commande. Il est du devoir du client et il est recommandé par le vendeur d'imprimer les CGV (p. ex. comme capture d'écran ou après avoir marqué le texte de la page).

1.3. L'offre de marchandise sur le site en ligne s'adresse exclusivement à des consommateurs majeurs. Sont considérées comme des consommateurs au sens des présentes dispositions les personnes physiques qui concluent un contrat destiné à leurs besoins privés ou familiaux non commerciaux. L'achat sur le site en ligne à des fins commerciales est interdit. Il est notamment interdit de revendre professionnellement et de distribuer les marchandises commandées sur le site en ligne.

1.4. Des conditions contractuelles dérogatoires, notamment celles que le client déclare acceptables avec l'acceptation du contrat ne sont valables que lorsque et dans la mesure où elles ont été acceptées expressément et par écrit par le vendeur.

1.5. Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV.

2. SERVICE APRÈS-VENTE

Pour ses questions, souhaits et réclamations, le client peut s'adresser au service après-vente du vendeur: Par voie postale: K2 LUXURY SA, , Place du Molard 5, CH-1204 Genève Téléphone: +41 (0) 79 871 25 10, e-mail: contact@k2luxury.ch

3. CONCLUSION DU CONTRAT

3.1. Le site en ligne ne représente qu'une invitation au client à donner une offre de conclusion de contrat d'achat pour la marchandise présentée.

3.2. Une commande ferme ne naît que lorsque le client a payé un acompte ou la totalité du montant inscrit sur la facture proforma ou finale et qu'il a donné toutes les données nécessaires à l'exécution du contrat, qu'il a confirmé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente.

3.3. Le vendeur se réserve le droit d'accepter la commande. Le vendeur n'a pas l'obligation de conclure un contrat en raison de la commande. Une commande peut être annulée ou refusée lorsqu'il y a violation des présentes Conditions générales de vente ou qu'il y a soupçon d'une telle violation. Un tel cas se présente lorsqu'au cours d'une commande le client n'a pas payé ou bien qu'il ait dû être constaté un manque de couverture de la carte de crédit. Par ailleurs, l'annulation de commandes est aussi justifiée lorsque le client est soupçonné d'être un revendeur commercial et que le client n'a pas pu dissiper ce soupçon. Le refus de commandes futures est dans ce contexte possible s'il s'est avéré ou s'il devait s'avérer que le client revend professionnellement la marchandise commandée. Le client est informé par écrit de l'annulation ou du refus de la commande.

3.4. Le contrat ne naît que par la déclaration expresse d'acceptation par le vendeur. Sans en avoir l'obligation, le vendeur est en droit d'accepter le paiement du client dans un délai de quatre jours après réception de la facture. L'acceptation est déclarée par l'envoi d'une facture par e-mail ou messagerie Whatsapp au client.

3.5. Ce qui précède trouve application même si le client a déjà payé le prix d'achat en raison du mode de paiement choisi ou qu'il en a déjà ordonné le paiement. Dans ce cas, si le contrat n'est pas conclu pour une raison quelconque, le vendeur en informera le client et remboursera le paiement anticipé. Si le contrat est conclu, au moins pour une partie de la marchandise commandée, ceci est communiqué au client avec la déclaration d'acceptation, c.-à-d. l'e-mail avec la facture et la confirmation de commande. Dans ce contexte, le remboursement a lieu pour l'ensemble des marchandises qui ne peuvent être livrées.

4. PRIX, EXPÉDITION ET LIVRAISON

4.1. Tous les prix indiqués dans le site en ligne s'entendent hors taxe c'est-à-dire que la taxe à la valeur ajoutée suisse est applicable en sus si la marchandise est réceptionnée en Suisse. Le vendeur indique au client les éventuels frais d'expédition ainsi que les éventuels frais supplémentaires dans la facture.

4.2. Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment le prix des articles proposés. S'applique le prix au moment de l'établissement de la facture.

4.3. Sauf convention contraire, la livraison est faite à l'adresse de livraison indiquée sur la facture. Le vendeur communique le délai de livraison au client le cas échéant pendant le processus de commande et/ou dans l'e-mail / messagerie Whatsapp avec la facture. Sauf indication contraire, le délai de livraison pour une livraison standard est de 3 à 5 jours ouvré à partir de la réception de la totalité du montant de l'achat. Des informations plus précises sur les options de livraison, l'entreprise chargée du transport et le processus d'expédition peuvent être discutées par email/messagerie Whatsapp.

4.4. Après remise des marchandises au transporteur, ce dernier fait parvenir par e-mail/messagerie Whatsapp au client une confirmation d'expédition qui comporte un code de suivi permettant au client de suivre la livraison.

4.5. Le client a l'obligation de réceptionner la marchandise dès réception de l'e-mail/messagerie Whatsapp avec la facture. Les souhaits de modification et les demandes d'annulation ne peuvent plus être pris en compte ou ne le seront qu'à la discrétion du vendeur et à bien plaisir. Le droit de rétractation selon le chiffre 6 ci-dessous demeure réservé.

4.6. Lors de la livraison à l'adresse indiquée par le client, les différences de quantité visibles doivent être notifiées au transporteur sur-le-champ et les différences de quantité non visibles doivent être notifiées par écrit au vendeur dans les 24h suivant la réception de la marchandise (voir chiffre 2 Service après-vente).

4.7. Si une livraison malgré la confirmation d'expédition par le transporteur ne devait pas arriver chez le client ou si le client ne devait recevoir aucune nouvelle du transporteur dans les deux jours suivant la confirmation de livraison, le client doit s'adresser sans retard au service après-vente du vendeur (voir chiffre 2 ci-dessus).

5. PRÉSENTATION DE LA MARCHANDISE, DÉLAI DE LIVRAISON, DISPONIBILITÉ

5.1. Les images de produits figurant dans des publicités, des prospectus, dans le site en ligne, etc. servent uniquement d'illustration et sont sans engagement. Il en va de même des indications concernant les différents articles, qui sont fournies pour information seulement. Seules font foi les indications du vendeur sur la facture émise pour le client. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans notification préalable les produits présentés dans le site en ligne et de limiter le nombre d'unités par client.

5.2. Certaines marchandises présentées dans le site en ligne ne peuvent pas être commandées et achetées directement sur le site en ligne. Cela est précisé dans l'information produit concernée. Pour ces marchandises, le client dispose d'un formulaire de demande dans le site en ligne.

5.3. Toutes les informations sur les délais de livraison des marchandises dans le site en ligne sont sans engagement.

5.4. Si le vendeur ne peut respecter un délai de livraison pour des motifs qui ne lui sont pas imputables (indisponibilité de la marchandise, p. ex. pour raison de force majeure), alors le vendeur en informe sans délai le client en mentionnant éventuellement un nouveau délai de livraison prévu. Si le délai de livraison n'est pas acceptable pour le client ou si la marchandise n'est pas disponible en partie ou en totalité pendant le nouveau délai de livraison, les deux parties au contrat ont le droit de se retirer du contrat pour la marchandise concernée ; une contrepartie déjà versée pour la marchandise non disponible sera dans ce cas remboursée par le vendeur au client.

5.5. La livraison est effectuée à la condition que le vendeur soit livré par le fournisseur en temps voulu et en bonne et due forme. Il n'y a pas retard de livraison en cas de force majeure comme la grève et autres conflits du travail, les émeutes, la guerre, les catastrophes naturelles ainsi qu'en cas de blocage de livraison du fabricant ou du fournisseur. Le vendeur ne peut être rendu responsable des retards de livraison causés par les sociétés fabricantes ou par des tiers.

5.6. Les marchandises sont disponibles jusqu'à écoulement des stocks. Dans des cas exceptionnels, des erreurs et des rectifications peuvent survenir, notamment lorsque plusieurs clients commandent la même marchandise en même temps. Le vendeur n'est pas responsable des ruptures de stock et de l'indisponibilité des marchandises.

5.7. Si toutes les marchandises commandées n'étaient pas en stock, le vendeur est en droit de faire des livraisons partielles. S'il devait s'avérer après la conclusion du contrat que tout ou partie des marchandises ne pouvaient être livrées pour des motifs non imputables au vendeur, le client est en droit de se retirer du contrat uniquement pour les marchandises non livrées.

6. DROIT DE RÉTRACTATION, ACOMPTE ET REMBOURSEMENT

Le vendeur n'accorde pas au client un droit de rétractation contractuel lorsque la marchandise a été payée et livrée. Lors d'un paiement d'un acompte, si le solde n'est pas honoré par le client - alors que la marchandise est disponible à la livraison – il n'est pas remboursable. Cependant, un remboursement de l'acompte peut être accordé si le vendeur estime la demande écrite du client recevable.

Un droit de rétraction peut être accordé si le vendeur estime la demande écrite du client recevable. Un retour doit être effectué dans un délai de 2 jour calendaire à partir du jour où le client a pris possession de la marchandise commandée des mains du transporteur. Il est obligatoire de prévenir le service après-vente du vendeur avant un retour (voir chiffre 2 plus haut). La date de remise de la marchandise à retourner au transporteur est aussi dans ce cas déterminant pour le respect du délai de retour. Sont exclues du droit de retour (mais pas des recours en garantie) les marchandises qui ne sont pas préfabriquées et pour la fabrication desquelles un choix individuel ou des dispositions du client sont déterminants ou qui sont adaptées objectivement aux besoins personnels du client. Ceci s'applique pour les travaux de gravure individuels ou les modifications de la marchandise.

Pour les retours, les marchandises doivent être envoyées à l'adresse suivante :

K2 LUXURY SA

Place du Molard 5

CH-1204 Genève

Les marchandises doivent être rendues à l'état neuf et non utilisées.

Les marchandises doivent être retournées dans leur emballage d'origine avec toutes les protections, étiquettes et autocollants sur les produits ainsi qu'avec tous les accessoires et pièces de rechange. Si le retour n'est pas exécuté selon ces instructions, le vendeur est en droit de compenser la valeur des marchandises qui n'ont pas été retournées par le montant à rembourser au client. Une compensation a lieu aussi lorsque les marchandises sont dégradées lors du retour en raison d'une faute du client. Les montres doivent être retournées dans leur emballage d'origine, avec tous les matériaux de protection, étiquettes volantes et autocollants ainsi qu'avec tout le matériel supplémentaire livré en même temps. L'élément déterminant pour un renvoi en bonne et due forme des montres est l'état de la montre à la date de l'achat ou de l'envoi selon le descriptif et la documentation photographique. Le client supporte les coûts directs du retour des marchandises et la responsabilité/assurance pour le paquet. Il assume la responsabilité de la marchandise retournée pour sa valeur totale. Dans cette situation, le vendeur n'est pas responsable de la perte, des dégradations, de l'envoi à une mauvaise adresse ou des retards de livraison du retour.

Le client est lui-même responsable de l'assurance et du transport de la marchandise. Le prix d'achat (moins les coûts supplémentaires les coûts de livraison et d'envoi) est remboursé au client. Le remboursement est effectué par le même mode de paiement que celui utilisé par le client lors de la commande, sauf convention contraire avec le client. Le remboursement est l'unique prestation du vendeur lors du retour. Un échange de la marchandise est exclu.

Le remboursement n'a lieu qu'après que la marchandise est arrivée chez le vendeur et que ce dernier en a vérifié la qualité. Au cours de la vérification de la qualité, il est décidé si la marchandise est encore à l'état neuf ou si une perte de valeur est constatée et qu'elle doit en conséquence être déduite du remboursement.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées, en tout cas, jusqu'au paiement total (crédit définitif et sans réserve du prix d'achat total) du montant de la facture d'une livraison. Pour les clients dont le siège est situé en Suisse, le vendeur est en droit de procéder à une inscription correspondante dans le registre des réserves de propriété.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les commandes effectuées, le client peut utiliser les options de paiement qui y sont spécifiées, c'est-à-dire virement bancaire, en espèces jusqu'à un certain montant défini dans la loi par personne et année civile ainsi que par carte de crédit (Terminal de paiement

physique ou lien pour paiement).

9. CESSION

Le vendeur se réserve le droit de céder à des tiers ou de mettre en gage les créances envers le client nées en relation avec la livraison de marchandises, y compris d'éventuels paiements partiels exigibles, intérêts moratoires et frais de recouvrement.

10. TRANSFERT DES RISQUES PROFITS

10.1. La prestation du vendeur consiste en l'obligation d'envoyer ou de remettre et elle se termine par le transfert au transporteur ou au client. Après l'expédition le risque de la détérioration et de la destruction fortuite de la marchandise est transféré au client. Le vendeur n'a pas à répondre des fautes de l'entreprise de transport mandatée.

10.2. Une explicite prise en charge des frais de transport par le vendeur dans un cas particulier n'affecte pas le transfert du risque.

11. OBLIGATION D'EXAMEN ET DE RÉCLAMATION, GARANTIE

11.1. Les écarts de qualité, couleur, taille, équipement ou design de la marchandise, courants dans le commerce ou inévitables sur le plan technique ne constituent pas des défauts. Il en va de même pour les éventuels signes de vieillissement de montres documentés et publiés.

11.2. Le client a l'obligation de vérifier la marchandise livrée, aussitôt que la marche habituelle des affaires le permet, et de signaler sans délai au Service après-vente du vendeur les éventuels défauts constatés (voir plus haut chiffre 2). Si le client l'omet, les marchandises sont considérées comme acceptées. En tout cas, la livraison est considérée comme acceptée si le client ne présente pas une réclamation par e-mail/messagerie Whatsapp auprès du Service après-vente dans les deux (2) jours suivant la livraison.

11.3. Les défauts qui n'ont pas pu être constatés lors d'un examen en bonne et due forme selon le paragraphe précédent doivent être signalés sans délai après leur découverte au Service après-vente (voir chiffre 2 ci-dessus), sinon les marchandises sont considérées comme acceptées même en ce qui concerne ces défauts.

11.4. Avant de retourner la marchandise, le client doit prendre contact avec le Service après-vente (voir chiffre 2 ci-dessus). Ce contact peut avoir lieu en même temps que le dépôt de réclamation (voir chiffres 11.2 et 11.3 ci-dessus). Le Service après-vente indiquera au client la marche à suivre. La marchandise défectueuse ne peut être retournée qu'après ce contact. En cas de livraison de remplacement, la marchandise retournée par le client redevient propriété du vendeur.

11.5. Le vendeur assume la garantie en éliminant les défauts pour les montres d'occasion. Lorsque la garantie du fabricant fait foi, c'est ce dernier qui assure la garantie.

Pour les montres d'occasions, le vendeur a le choix entre la réparation d'un défaut ou une compensation financière à déterminer entre le vendeur et client par écrit. Au cas où ni l'exécution ultérieure ni une livraison de remplacement ne sont possibles, la garantie consiste en la réhabilitation du contrat de vente. Lors de la vente de montres, le vendeur garantit la marchandise par la réparation des défauts, mais seule une exécution ultérieure (rectification) est proposée. Si une exécution ultérieure n'est pas possible, l'exécution de la garantie réside dans la résolution du contrat.

11.6. Si l'exécution ultérieure ne réussit pas, le client est en droit de se retirer du contrat. Ceci ne s'applique pas en cas de défaut bénin. Un droit à réduction du prix est exclu. Cette limitation de responsabilité s'étend à tous les droits qui rivalisent avec les droits de garantie qu'ils soient issus du contrat (article 97 et suivants CO), d'un délit (article 41 et suivants CO), de nullité du contrat pour cause d'erreur (article 23 et suivants CO), etc.

11.7. Le vendeur n'est pas obligé d'assumer la garantie lorsque sans approbation préalable du vendeur, le client ou un tiers ne suivent pas les instructions d'exploitation ou d'entretien des marchandises, apportent des modifications, changent des pièces ou bien utilisent des consommables qui ne répondent pas aux spécifications d'origine. Il en va de même pour les défauts qui résultent d'une utilisation, d'un stockage ou d'une manipulation non conforme, d'interventions extérieures et de l'ouverture des marchandises.

Une garantie pour usure normale, pour les consommables, pour les accessoires et pour les piles/batteries est exclue.

11.8. Le client ne bénéficie pas de garanties au sens juridique du terme. Les garanties des fabricants n'en sont pas affectées. Le vendeur n'assume aucune responsabilité quant aux descriptions de tiers, notamment d'autres clients dans le cadre des évaluations publiées sur le site en ligne ou sur nos présences dans les réseaux sociaux.

11.9. Les limitations et les réductions de délais précédentes ne s'appliquent pas aux droits en raison de dommages causés par le vendeur, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution:

- en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé
- en cas de violation des obligations par négligence intentionnelle ou grave ainsi qu'en cas de dol
- dans le cadre de la promesse de garantie, dans la mesure où cela est conclu
- dans la mesure où cela est dans le domaine d'application de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits.

12. DOMMAGES DUS AU TRANSPORT

Si des marchandises sont livrées avec des dommages évidents dus au transport, le client doit les notifier immédiatement au transporteur et prendre contact sans délai avec le vendeur.

L'omission du dépôt d'une réclamation ou de la prise de contact n'a aucune conséquence pour les droits légaux et pour leur exercice, notamment les droits de garantie (voir cependant l'obligation de notification des défauts en temps voulu aux chiffres 11.2 et 11.3).

Cependant, le client aide le vendeur à faire valoir ses droits envers le transporteur ou l'assurance transport.

13. RESPONSABILITÉ

13.1. Toute responsabilité du vendeur pour négligence légère est exclue. La responsabilité pour les auxiliaires d'exécution est exclue.

13.2. Notamment, le vendeur n'est responsable d'aucun dommage résultant d'une des causes suivantes: (i) stockage, réglage ou utilisation inappropriée, illicite ou contraire au contrat, (ii) utilisation de pièces ou accessoires incompatibles, (iii) absence d'entretien et/ou modifications ou réparations inappropriées des marchandises par le client ou par un tiers, (iv) force majeure, notamment dommages élémentaires, dus à l'humidité, à des chutes ou à des coups, etc., qui ne peuvent être imputés au vendeur et ordonnances judiciaires ou administratives.

14. DROIT APPLICABLE ET FOR

Seul le droit suisse est applicable. Ce choix de juridiction ne s'applique envers les consommateurs que dans la mesure où il ne les prive pas de la protection des dispositions obligatoires de protection des consommateurs de l'État dans lequel ils résident habituellement.

L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. Pour tout litige issu des ou en liaison avec les présentes Conditions générales de vente, le for judiciaire est à Genève.

(Mise à jour: Novembre 2022)